

Département de l'Isère  
CCAS d'AOSTE  
3, place de la Mairie  
38490 – AOSTE

Nombre de membres :  
En exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 12

**Compte rendu**  
**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 mars 2016**

L'an deux mille seize, le dix-neuf mars, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire – président du CCAS.

Date de convocation : 15 mars 2016

**Présents :** Roger MARCEL, Simone VINCKEL, Noëlle MOREL, Hélène GUINET, Michèle FILY, Colette HUGUET, Pascal JACQUIER, Marcelle GIEZ

**Excusés :** Daniel BATON (pouvoir à N. MOREL), Dominique MICOUD (pouvoir à S. VINCKEL), Michelle FERRAND (pouvoir à M. FILY), Marcel GUILLARD (pouvoir à R. MARCEL)

**Secrétaire de séance :** Simone VINCKEL

**Le compte rendu de la séance du 16 février 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**D-2016-03-10 - Objet : DM1 du CCAS**

Monsieur le Président du C.C.A.S expose au Conseil d'Administration la nécessité d'affecter une somme de 400€ au chapitre 012-Charges de personnel afin de pouvoir rémunérer l'intervenant qui a proposé l'animation lors du repas du CCAS. Cette somme vient en déduction sur le compte 6232-Fêtes et cérémonie.

De plus, il est proposé que le CCAS effectue l'achat des abris de jardins afin d'avoir une uniformité du modèle, et de les revendre aux usagers. Pour cela une dépense supplémentaire est inscrite au compte 60632-Fournitures de petit équipement équilibrée par une recette au 7788- Produits exceptionnels divers.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- 1) **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget du CCAS équilibrée à 1600€ tel que présentée ci-dessous,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>400,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>400,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 600,00 €</b>		<b>1 600,00 €</b>

- 2) **CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

**D-2016-03-11 - Objet : Approbation du compte de gestion CCAS 2015**

Lors du conseil d'administration précédent, en date du 16 février 2016, il vous a été proposé de valider le compte de gestion. Cependant, la signature de ce document par le trésorier général de Grenoble n'est intervenue que le 24 février 2016. Or, l'approbation par le CCAS doit être postérieure à la validation par la trésorerie.

Le Conseil d'Administration, sous la Présidence de M. MARCEL, Président :

- Après s'être fait présenter les documents budgétaires s'y rapportant et le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

**DÉCLARER** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D-2016-03-12 - Objet : CONVENTION BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ISERE**

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2014-09-29 du 30 septembre 2014, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'adhérer à la Banque Alimentaire de l'Isère.

Des modifications ont été apportées à la convention de partenariat signée en 2014. Ces modifications portent notamment sur le vocabulaire lié aux aides publiques et mettent en cohérence l'annexe relative aux indicateurs avec les textes officiels.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la nouvelle convention avec la Banque Alimentaire de l'Isère

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire de l'Isère et tout document s'y rapportant.

**D-2016-03-13 - Objet : ACHAT ET REVENTE D'ABRI DE JARDINS POUR LES JARDINS COMMUNAUX**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration du CCAS que les jardins communaux ont

été mis à disposition des intéressés à compter du 1er mars 2016. Il précise également que, par délibération N° 2016-01-09, le Conseil d'Administration du CCAS a fixé les tarifs de location des parcelles.

Le règlement intérieur des jardins prévoit « Un abri de jardin pourra être installé sur la parcelle, à la charge du jardinier. Tous les abris de jardin seront identiques (même modèle et mêmes dimensions). Ce bâtiment devra être entretenu régulièrement. »

Afin d'harmoniser ces abris, Monsieur le Président propose leur achat par le CCAS auprès d'une jardinerie et leur revente aux jardiniers pour une somme de 159 € TTC l'unité.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à acheter et à revendre les abris de jardins pour la somme de 159 € TTC l'unité.

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses et en recettes au budget de l'exercice 2016.

### **DEMANDE DE SECOURS**

Un habitant de la commune sollicite une aide du CCAS pour ses frais de déplacements à BOURGOIN JALLIEU où son épouse est hospitalisée pour une durée d'un mois. Compte tenu des ressources du couple, le Conseil d'Administration émet un avis défavorable à cette demande.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**RPA Les Volubilis** : Les travaux de rénovation commenceront début avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.